

MORTEFONTAINE-EN-THELLE

Bulletin d'informations

| MAI 2023 |



Crédit photos : Sophie RIVOIRE

Le mot du Maire

Nous voilà arrivés à mi-mandat. Comme à la mi-temps d'un match, c'est le moment d'analyser ce qu'il s'est passé sur les trois années écoulées, et de se pencher sur ce qu'il convient de faire pour les prochaines.

En pages centrales de ce bulletin, il vous est proposé de revenir sur les réalisations et les différents achats lors de cette période. Vous y constaterez la multiplicité des travaux effectués, de façons à ce que chacun puisse en bénéficier.

L'équipe municipale travaille au plus près des besoins existants et œuvre dans ce sens : la sécurité piétonne et routière, la mise aux normes des bâtiments communaux, le confort des enfants et enseignants, la gestion des eaux pluviales et la végétalisation du village, etc...

2023 est un moment charnière : les incertitudes économiques actuelles (augmentation des prix de l'énergie, de l'eau, des fournisseurs) voilent un peu la projection sur les années futures. Mais nous avons pu établir un budget ambitieux, que nous vous présentons ici. Nous allons continuer d'avancer, c'est promis. Pour 2023-2024, ce seront les travaux de voirie route de Ste Genevieve (gestion des eaux-ébauche de la voie douce), une aire de jeux pour enfants (après l'aménagement du terrain de boules déjà fait), le terrain de foot repensé et modernisé, et, si les subventions demandées suivent, la réfection de la fin de la rue haute. Enfin, avec le soutien de la Thelloise, il est prévu de remettre en état la chaussée menant à Andeville, ainsi que la fin des travaux à la mare d'Ovillers (rue du bosquet).

De tout ça, nous pourrions reparler, si vous le désirez, lors de notre 1^{ère} fête du village organisée le samedi 24 juin, avec le soutien et la participation des associations du village. Nous serons ravis de vous y accueillir nombreux.

Bien amicalement,

Jean-Louis Goupil

Informations Municipales

ZOOM SUR LE BUDGET PREVISIONNEL 2023

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

I. Le cadre général du budget

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2023. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre, sincérité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par le conseil municipal avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité.

La **section de fonctionnement** regroupe toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement courant et récurrent de la collectivité (les salaires de nos 7 agents communaux, les achats de fournitures diverses, de l'énergie, ...).

La **section d'investissement** retrace les opérations non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine de la commune (acquisition de bâtiments, travaux de voirie, achats de matériels, ...).

Le budget 2023 a été voté le 31 mars 2023 par le Conseil Municipal. Il a été établi avec la volonté de :

- *maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;*
 - *optimiser notre capacité d'autofinancement et maintenir ainsi un volume d'investissements nécessaires au développement de la commune ;*
 - *continuer à diminuer la dette en ne faisant aucun recours à l'emprunt ;*
 - *mobiliser des subventions auprès du conseil départemental, de la région et de l'état chaque fois que possible ;*
 - *ne pas augmenter, encore cette année, les taux d'imposition sur le foncier bâti et le non bâti.*
- Reprendre le niveau de 2019 pour la taxe d'habitation liée aux résidences secondaires et locaux meublés non considérés comme résidence principale.*

II. La section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. Il s'agit de l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
011 Charges à caractère général	298 050,00	013 Atténuations de charges	1 500,00
012 Charges de personnel	299 000,00	70 Produits de service	38 600,00
65 Autres charges de gestion courante	56 648,39	73 Impôts et taxes	75 000,00
66 Charges financières	21 392,35	731 Fiscalité locale	530 000,00
68 Dotations aux provisions	0,00	74 Dotations et participations	161 820,00
022 Dépenses imprévues	0,00	75 Autres produits de gestion courante	5 410,00
Total des dépenses réelles	675 090,74	Total des recettes réelles	812 330,00
		002 Excédent de fonctionnement 2022	1 325 925,79
023 Virement à la section d'investissement	1 462 877,40		
68 Dotations aux amortissements	287,65		
Total des dépenses de fonctionnement	2 138 255,79	Total des recettes de fonctionnement	2 138 255,79

a) Les dépenses de fonctionnement

011 Dépenses générales	Prestations liées à l'accueil des enfants et de la cantine, consommations d'eau et d'électricité, achats de fournitures et de petits matériels, entretien des bâtiments et de la voirie, primes d'assurances, cérémonies.
012 Charges de personnel	Rémunérations brutes, charges patronales, assurance et frais de formation du personnel, médecine du travail.
65 Charges de gestion courante	Subventions aux associations et à la caisse des écoles, indemnités et frais de formation des élus.
66 Charges financières	Intérêts des emprunts.
023	Ce compte constitue l'excédent de recettes sur les dépenses de fonctionnement. Il s'agit de l'autofinancement, montant disponible pour les investissements.
68 Dotation aux amortissements	Technique comptable permettant de constater la dépréciation des biens et de dégager des ressources pour pouvoir les renouveler régulièrement. Cette dépense est alors reportée obligatoirement en recettes d'investissement.

b) Les recettes de fonctionnement

013 Atténuations de charges	Remboursements sur arrêts maladie du personnel.
70 Produits de service	Subventions liées à l'accueil des enfants et de la cantine
73 Impôts et taxes	Taxes foncières sur le bâti et le non bâti, compensation de la taxe d'habitation et des taxes professionnelles, taxes sur les pylônes.
731	
74 Dotations et participations	Ensemble des dotations de l'état, ainsi que la compensation de la TVA issue du fonctionnement.
75 Autres produits	Sommes encaissées grâce à la location de la salle communale.

c) La fiscalité :

Lors du vote du budget, le conseil municipal a fixé les taux d'imposition pour l'année 2023 :

- Taxe d'habitation La suppression de la taxe d'habitation, au niveau fiscal des communes, est effective pour les résidences principales. Pour les résidences secondaires et autres locaux meublés, la taxe retenue est celle de 2019 : 23.09 %
- Taxe foncière sur le bâti Avec comme volonté d'avoir une fiscalité la plus équilibrée possible, le taux d'imposition n'augmente pas : 38.46 %. Depuis la réforme fiscale des communes de 2021, en compensation de la taxe d'habitation, l'état a décidé de rajouter à notre taux communal celui du département (21,54 %). Ainsi, le taux de base pour l'année 2023 reste à 60.00 % (38.46 % + 21.54 %).
- Taxe foncière sur le non bâti Le taux 2022 est reconduit : 103.52 %.

suite en dernière page

2023 : rétrospective à mi-mandat

L'amélioration de la vie des mortifontains a été notre priorité : permettre à chacun (enfants et adultes) de circuler en toute sécurité autour de l'Eglise, vers l'école et vers le stade, limiter la vitesse et améliorer le confort des quelques 120 enfants de l'école, ...

Tous ces travaux & aménagements ont été complétés par l'installation de bancs et de poubelles, la réfection des trous de voirie avec de l'enrobé projeté, l'installation de 3 DAE (Défibrillateur Automatisé Externe), le raccordement des bâtiments communaux au réseau d'assainissement collectif, le renouvellement de bornes incendie défectueuses, la mise en place de l'ENT (Espace Numérique de Travail) à l'école pour un suivi pédagogique et une meilleure communication entre les enseignants et les parents...

Il nous a aussi fallu pallier aux diverses dégradations volontaires : chaussée, tags, portail du stade et du cimetière (réfection en cours), sans oublier les vols !

De nombreux projets restent à venir : 2^{ème} partie de la rue haute, aire de jeux, City stade, parcours sportif, réfection peinture du Foyer Socio-Culturel et de l'accueil de loisirs, ...

Ecole de la Vallée aux Cerfs (partie ancienne)

- Remplacement des fenêtres et des portes intérieures et extérieures
- Mise aux normes de sécurité des portes coupe-feu, issues de secours et cheminement d'évacuation
- Réfection des peintures intérieures
- Installation de points d'eau extérieurs
- Isolation thermique extérieure, aménagements (mobilier et sanitaires) et installation de capteur CO₂ pour l'ensemble de l'école

Foyer socio-culturel

- Création abri poubelles et réfection abri vélos
- Installation prises électriques extérieures
- Végétalisation

Rue haute (1^{ère} partie)

- Réfection voirie avec maîtrise des eaux pluviales
- Création de trottoirs et de places de stationnement
- Stabilisation talus par des poteaux bois
- Création d'un espace détente sous le hêtre

Achat matériel

- Tracteur + bras de fauchage
- Désherbeur mécanique (cimetière)
- Broyeur, remorque
- Véhicule utilitaire
- Tondeuse, transpalette, ...

Lien social

- Solidarité anciens (COVID)
- Collecte pour le peuple Ukrainien
- Accueil des nouveaux arrivants
- Création livret d'accueil communal
- Application Intramuros

Rue Saint Méen Cheminement piétons

Stade

- Sécurisation de l'accès (portail)
- Réfection terrain de pétanque
- Création terrain de football (équipements à venir)

Autour du bassin d'orage

- Reprofilage
- Elargissement fossé
- Végétalisation à l'entrée du village
- Bassin d'orage : nettoyage et refonte pour un bassin efficace

Rue basse – Rue de Laboissière – Rue de Sainte Geneviève Matérialisation de places de stationnement et bandes jaunes

Rue du temple de la raison

- Cheminement piétons et stabilisation du talus le bordant
- Réfection voirie avec maîtrise des eaux pluviales
- Création de places de stationnement
- Création parking enseignants
- Végétalisation
- Création zone d'accueil parents (bancs)

Autour de l'Eglise

- Création d'un trottoir ocre
- Création de places de stationnement et arrêt minute
- Aménagement du carrefour des rues de l'Eglise, haute et Bois en Val
- Végétalisation

Rue du Bois en Val

- Embellissement transformateur EDF
- Cheminement piétons

Rue du bosquet Réfection voirie

Installation de 3 défibrillateurs

Clap sur ...

20 janvier

Soirée Contes

Dans le cadre des "nuits de la lecture 2023", une trentaine d'enfants a participé à la soirée "Contes en pyjama" organisée par Aurore accompagnée de Monsieur loup, sa marionnette !



4 février

Soirée "jeux modernes"

Belle initiative proposée par le Foyer Rural de Mortefontaine-en-Thelle ! Cette 1^{ère} soirée jeux de société a permis à une vingtaine de joueurs de belles découvertes. De l'avis de tous : à refaire !

4 mars

Soirée Belote

Salle comble pour venir "taper le carton" lors de la soirée belote organisée par le Comité de Jumelage franco-italien "L'éventail".



19 mars

Déjeuner Spectacle

Il était temps de renouer avec les traditions...

"Pastel". Passionnées et pleines d'énergie, Cassandre & Doriane (accompagnées exceptionnellement par Thierry, chanteur trompettiste) ont ravi les convives. Le rendez-vous est déjà pris et attendu pour 2024 !

(Déjeuner offert aux mortifontains de 65 ans et plus, inscrits sur les listes électorales)



9 avril

Chasse aux œufs

Ce ne sont pas moins de 70 enfants venus à la "Chasse aux œufs" organisée par l'association "Les En-Faons du Thelle". Le soleil était au rendez-vous mais n'a pas fait fondre les cocottes en chocolat !

16 avril

Concert Trio Feliz

Ce dimanche, l'association "Musique en pays de Noailles" nous a proposé de voyager avec le Trio Félic en l'Eglise Notre Dame de Mortefontaine-en-Thelle. Du 18^{ème} siècle avec Mozart, Boccherini au 20^{ème} siècle avec Gnattaldi, Granados ou Piazzola, les duos et trios nous ont fait vivre des moments riches en émotion.



Cérémonie commémorative du 78^{ème} anniversaire de la victoire du 8 mai 1945



"8 mai 1945, il y a 78 ans : l'Allemagne nazie capitule devant les Alliés réunis à Berlin. C'est la Victoire.

Ce jour-là, les forces de la liberté triomphent non seulement contre une armée, mais aussi contre une idéologie qui écrasait l'Europe et la liberté de ses peuples. Après six années de guerre, l'écho de l'Armistice se répand partout sur le continent, apportant aux peuples la joie de la Libération, et la fierté d'avoir vaincu.

Après six années de terreur, la lumière se lève enfin sur tout un pays, révélant à la fois l'opprobre de ceux qui ont collaboré, et le courage de ceux qui ont résisté pour permettre la Victoire [...]"

Extrait du message de Monsieur Sébastien LECORNU, ministre des Armées et de Madame Patricia MIRALLES, secrétaire d'Etat aux Anciens Combattants et à la Mémoire



Après les traditionnels discours et minute de silence et avant de se retrouver autour du vin d'honneur, la composition ornée du ruban tricolore a été déposée par 2 enfants au Monument aux Morts.



11 mai

Formation DAE

Dans le cadre de l'installation des 3 DAE (Défibrillateur Automatisé Externe) sur la commune par la société Electro-Cœur, responsables d'association, directrice d'école, employés communaux & élus ont participé aux formations gratuites d'initiation à l'utilisation.

Crédit photos : Mairie

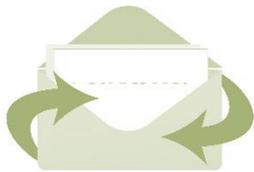
L'équipe municipale tient à remercier tous les bénévoles des associations et tous les Mortifontains pour leur investissement et leur participation aux différentes manifestations.

Vie pratique

La population mortifontaine évolue sans cesse et avec elle ses habitudes de vie et de communication. Plusieurs "canaux" officiels s'offrent à vous : l'application "Intramuros" et le site internet (en cours de mise à jour).

Afin de pouvoir diffuser les informations au plus grand nombre, il est souhaitable d'utiliser le mailing. La liste en notre possession est devenue obsolète et doit être réactualisée. Nous vous invitons donc à remplir le formulaire joint et le déposer en mairie ou l'envoyer par mail (mortifontaine-en-thelle@wanadoo.fr), cela validera votre consentement sur l'utilisation de ces données.

Sans consentement écrit de votre part, votre adresse mail ne pourra être utilisée pour la diffusion des informations municipales.



Les **bruits de voisinage** sont les bruits gênants ou agressifs de la vie quotidienne, provoqués par les comportements désinvoltes de personnes, directement ou par l'intermédiaire d'objets bruyants (matériel de bricolage, de jardinage ou de musique) ou d'animaux qu'ils possèdent. Afin que ces bruits gênants ne deviennent "invivables", voici quelques conseils facilement applicables et qui améliorent la vie de chacun :

- Faire attention à son chien,
- Prévenir ses voisins en cas de festivités occasionnelles,
- Effectuer ses travaux (bricolage, jardinage, ...) aux horaires règlementés par arrêté préfectoral (lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 19 h 30, **samedi de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h, dimanche et jours fériés de 10 h à 12 h**).

Informations Municipales

III. La section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
N°70 – Eclairage public	30 000,00		
N°96 - Plan Local D'urbanisme	35 000,00	Subvention (département)	6 493,00
N°97 - Cimetière	45 000,00		
N°98 - Ecole	100 000,00		
N°100 - Bâtiments communaux	178 000,00		
N°101 - Biens mobiliers	40 000,00		
N°102 - Voirie	560 000,00	Subvention (état, département)	137 269,00
N°103 - Matériels transport et voirie	49 267,47		
N°104 - Immobilier	400 000,00		
N°105 - Aire de jeux	75 000,00	Subvention (état, département)	34 334,00
N°106 - Zone de loisirs - stade	130 000,00	Subvention (état, département)	5 436,00
Total des dépenses d'équipement	1 642 260,47	Total des recettes d'équipement	183 532,00
Remboursement du capital des emprunts	59 431,13	FCTVA	6 769,85
Dépenses imprévues	0,00	Taxe d'aménagement	7 000,00
		Excédent de fonctionnement capitalisé	41 231,70
Total des dépenses réelles	59 431,13	Total des recettes réelles	55 001,35
		Virement de la section de fonctionnement	1 462 877,40
		Opération d'ordre de transfert	287,65
Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé	0,00		
Total des dépenses d'investissement	1 701 698,60	Total des recettes d'investissement	1 701 698,60

a) Les dépenses d'investissement

Elles regroupent toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des remboursements du capital des emprunts, des acquisitions de biens immobiliers (immeubles et terrains nus), d'études et de travaux (sur des structures déjà existantes ou sur des structures en cours de création), de matériel informatique, de véhicules, de mobilier.

Principaux projets de réalisations de l'année 2023	Travaux de voirie - route de Sainte-Geneviève	36 000 €
	Travaux de voirie - rue haute	266 000 €
	Terrain de boules et de football	22 000 €
	Aire de jeux pour enfants	63 000 €

b) Les recettes d'investissement

Il existe deux types de recettes :

- Les recettes d'équipement liées au financement des projets d'investissement retenus (subventions)
Subventions attendues pour les projets 2023 :
 - Etat (Préfecture) : 83 216 € (école, stade, voirie)
 - Région : 0 €
 - Département : 103 296 € (école, stade, voirie)
 - Autres : 0 €
- Les recettes dites financières, telles que la compensation de la TVA liées aux dépenses d'investissement N-2 et la taxe d'aménagement référente à toutes les autorisations d'urbanisme.

A cela s'ajoute l'autofinancement dégagé de la section de fonctionnement au fil des années.

AGENDA

10 juin : Kermesse de l'école de la Vallée aux Cerfs de 10 h 30 à 17 h
24 juin : Village en fête à partir de 11 h au stade
9 septembre : Forum des associations et accueil des nouveaux arrivants